

Les luttes pour la protection de la santé et sécurité au travail : le cas du regroupement des femmes des mineurs Victims Of Mining Environment (VOME)

Jennie Doucet
Rachid Bagaoui
Julie Girard
Chantal Pilon
Stella Tshialla
Rosine Umwali Twagirimana
Angélique Usanase
Département de Sociologie

Les luttes des travailleurs pour l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail sont un fait historique et bien documenté¹. Depuis plus d'un siècle, le mouvement syndical multiplie, en effet, les batailles pour la protection de la santé et pour la sécurité au travail en proposant des projets de luttes, en négociant des clauses dans les conventions collectives et en forçant l'État à plus de sévérité dans l'application des lois. L'industrie minière, cas qui fait l'objet de cet article, illustre bien ce phénomène². Les luttes des travailleurs³ de cette industrie ont eu un impact majeur sur la refonte du système de santé

¹ Denis Harrison, *Santé, sécurité et transformation du travail : réflexions et recherches sur le risque professionnel*, Montréal, PUQ, 2002; Olivier Gauthey, *Santé et sécurité au travail*, Paris, Afnor, 2004; Alain Pontaut, *Santé et sécurité : un bilan du régime québécois de santé et sécurité du travail, 1885-1985*, Montréal, Boréal Express, 1985.

² Paulette Gosselin, « Les accidents de travail à la Canadian Copper », *Revue du Nouvel Ontario*, n° 17, p. 75-104, 1995.

³ Que l'on pense à l'année 1974 et à l'évènement décisif d'Elliott Lake. Les travailleurs de la mine d'uranium s'inquiètent de l'incidence élevée du cancer du poumon et de la silicose et déclenchent une grève pour s'opposer aux mauvaises conditions de santé et de sécurité au travail. Le gouvernement crée une commission royale d'enquête sur les mesures de santé et de sécurité dans les mines. Cette commission, mieux connue sous le nom de Commission Ham, remet un rapport qui renferme plus de 100 recommandations. M. Ham s'inquiète également de la gestion de la santé et de la sécurité; il conçoit la notion de système de

et de sécurité au travail en Ontario⁴. Bien que ce soit par le syndicalisme que la classe ouvrière s'est manifestée avec le plus de force, d'autres groupes, comme les femmes entre autres, ont amorcé des batailles et influencé le déroulement des luttes contre les maladies industrielles. L'historiographie canadienne demeure tout de même relativement silencieuse face à cette contribution des femmes⁵.

Nous présenterons ici le récit d'une expérience originale menée en Ontario par un regroupement de femmes connu sous le nom de VOME (Victims Of Mining Environment). Ces femmes, pauvres pour la plupart, ont toutes un mari ou un proche victime d'un cancer provoqué par les mauvaises conditions de travail dans les mines. En 1980, elles fondent une organisation qui luttera pour que le gouvernement reconnaisse le lien entre le cancer (de l'estomac et du poumon) et les conditions de travail, institutionnalise cette reconnaissance dans la loi de la sécurité au travail de l'Ontario et indemnise les victimes ou les familles des victimes.

Afin d'illustrer la contribution de ces femmes à la refonte du système de santé et de sécurité au travail, nous avons eu recours à une banque de données constituée des fonds d'archives de VOME, déposés à l'Université Laurentienne⁶. Ces fonds comprennent des procès-verbaux, de la correspondance avec le ministère du Travail, et des sources diverses telles que des coupures de journaux, des rapports, etc. Ces documents nous ont permis de reconstituer les conditions de travail dans les mines, l'émergence de VOME ainsi que ses stratégies de mobilisation.

responsabilité interne, qui oblige le gouvernement, les employeurs et les travailleurs à collaborer en vue d'améliorer la santé et la sécurité. Pour mettre en oeuvre ce système, il préconise, entre autres la création de comités mixtes patronal-syndical où siègeront des représentants des travailleurs. Cela a donné lieu, dès la fin de l'année 1976 à différentes refontes comme : le projet de loi 139 (1976) qui établit l'*Employee's Health and Safety Act*; le projet de loi 70 (1978) qui établit l'*Occupational Health and Safety Act*; le projet de loi 79 (1979) qui incorpore le Système d'information sur les matériaux dangereux utilisés au travail (SIMDUT) à la Loi sur la santé et la sécurité au travail, etc. Les comités mixtes sont obligatoires dans de nombreux lieux de travail.

⁴ Dès 1884, par exemple, l'*Ontario Factories Act* (maintenant *Loi sur la santé et la sécurité au travail*) établit un système d'inspection pour s'assurer de l'application des normes de santé et de sécurité dans les usines; en 1914, le *Workmen's Compensation Act* et la création du *Workmen's Compensation Board* [aujourd'hui la *Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail* (CSPAAT)] et, en 1950, la Commission royale sur la *Workmen's Compensation Act* (Commission Roach) qui visait la prévention des accidents et l'indemnisation des travailleurs dans de tels cas.

⁵ Il serait injuste de ne pas souligner les contributions N.M. Forestell, « The Miner's Wife : Working-Class Femininity in a Masculine Context, 1920-1950 » dans K. McPherson, C. Morgan et N.M. Forestell, *Gendred Pasts. Historical Essays in Femininity and Masculinity in Canada*, Toronto, Oxford University Press, Don Mills, 1999.

⁶ Nous tenons à remercier Marthe Brown, archiviste, pour son aide précieuse.

La santé des mineurs et les réactions de la compagnie

Au départ, un constat : la présence, dans les mines d'or, de produits carcinogènes comme l'arsenic et le radon. Constatation qui a mené à la conclusion que tout travail dans ces mines poussiéreuses constituait une exposition possible à ces éléments carcinogènes⁷. Des recherches ont montré qu'un indice d'arsenic de 1 correspond à une augmentation de 30 % des risques de cancer des poumons. Ainsi, l'inhalation de la poudre de silice, les matières radioactives, la poussière et la radiation excessives à cause des machines pour faire fondre la neige et des perceuses à grande vitesse ainsi que la ventilation inadéquate dans les profondeurs de certaines mines sont des causes du taux élevé de cancers des poumons. Pour résoudre ce problème, la *Fondation MacIntyre* mise en place par la mine de MacIntyre, à Timmins, annonça qu'elle avait trouvé un moyen simple et peu coûteux de protéger les mineurs. Un responsable du laboratoire métallurgique avait remarqué l'effet de l'aluminium sur la poussière de silice durant le processus minier. S'il est possible d'éliminer la poussière de silice en purifiant les minéraux, pourrait-il en être de même avec les poumons?

Des tests sur des lapins montrèrent que les fibres de quartz n'adhéraient pas aux poumons traités avec la poussière d'aluminium. Les tests sur les animaux se multiplièrent avant de tenter l'expérience sur l'homme. Des mineurs souffrant de silicose aspirèrent de la poudre d'aluminium. Même s'il était impossible de prouver médicalement que la silicose avait été réduite chez ces hommes, les chercheurs ont tout de même noté une amélioration de la santé des mineurs. Suite à ces résultats encourageants, la MacIntyre poursuivit ses expériences. En 1943, la compagnie institua un traitement quotidien obligatoire : après chaque changement d'équipe, les mineurs aspiraient de la poudre d'aluminium pendant 10 à 15 minutes. Bientôt, presque toutes les mines d'or en Ontario (et plus tard les mines d'Elliot Lake et de Bancroft) obligeaient les ouvriers-mineurs à suivre ce traitement.

Ce remède, toutefois, s'avéra une bombe à retardement quand on se rendit compte que l'inhalation de la poudre d'aluminium, sans protection par une couche d'oxyde d'aluminium, déclenchait plusieurs maladies. Les matières liquides du corps peuvent réagir avec l'aluminium pour libérer l'hydrogène qui peut endommager les poumons. Plusieurs rapports médicaux montrèrent que l'aluminium pouvait causer aussi des dommages au cerveau qui pouvaient dégénérer en convulsions ou en épilepsie. La faculté de

⁷ Le travail dans les mines est évidemment dangereux et comporte des risques. Paulette Gosselin (*op.cit.*) a bien montré la dangerosité dans les mines de l'Ontario. Les accidents provoqués par les chutes de pierre, les objets, la manipulation des explosifs sont le lot quotidien des mineurs. Les travailleurs des mines d'or de Timmins n'échappent pas à ce constat.

Médecine de l'Université de Toronto prouva la neuro-toxicité de ce produit. Le docteur Stone expérimenta ce traitement sur des rats et des cochons d'indes. La plupart des animaux développèrent des néoplasmes sur les poumons similaires aux carcinomes humains. D'autres maladies semblaient aussi avec avoir un rapport avec cette exposition à la poussière dans les mines d'or : l'emphysème, la bronchite, l'asthme, les carcinomes des poumons... Les actes de décès de mineurs mentionnent souvent des maladies comme la silicose, le cancer des poumons, l'insuffisance cardiaque, les problèmes pulmonaires, le cancer du larynx ou l'abcès pulmonaire, l'emphysème pulmonaire. Selon le recensement du 31 décembre 1955, au-delà de 3 000 mineurs souffraient d'une maladie industrielle. Malgré la gravité reconnue de la situation et les plaintes des mineurs, la bataille était loin d'être gagnée. En effet, les médecins des compagnies affirment qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que les souffrances sont temporaires et encouragent même certains mineurs à retourner au travail. Les témoignages ci-dessous permettent de mieux saisir d'une part la gravité de la situation et d'autre part, la non-reconnaissance des maladies par l'employeur :

« Un travailleur des mines était très souffrant et devait se rendre à Toronto pour consulter le docteur que l'entreprise avait engagé. Le docteur lui a dit qu'il a la silicose mais que sa maladie n'est pas assez grave pour qu'il cesse de travailler sous terre. Il a ajouté qu'il était toujours en forme pour travailler deux ou trois années avant qu'il puisse faire quelque chose pour lui. C'est ainsi que le pauvre a eu plus tard le poumon enlevé et plus tard il mourut. » (Témoignage de la femme d'un défunt)

« Janvier le 31, 1973 mon mari est allé faire un examen de radiographie de la poitrine à la clinique des mineurs. C'était un homme malade; il avait du mal à respirer, il devait dormir dans un fauteuil et était incapable de marcher seul. Il prit un taxi et demanda au chauffeur de l'aider. Quand il fut à la clinique, le docteur lui demanda pourquoi il était là. Mon mari lui répondit qu'il était malade et qu'il voulait savoir ce qui n'allait pas chez lui. Après l'examen de radiographie, le docteur lui dit qu'il était bien, qu'il n'y avait rien à s'inquiéter. Si la santé de mon mari était bonne le 31 janvier 1973, comment se fait-il qu'il mourut le 7 juillet 1973 du cancer des poumons. » (Témoignage de la femme d'un défunt)

Le combat de VOME

Il y eut des signes précurseurs : la grève des mineurs d'Elliot Lake. En 1974, en effet, des travailleurs, cette fois-ci dans des mines d'uranium, firent la grève pour des raisons de protection de la santé. Le problème avait pris

des proportions nationales. Sous la pression des travailleurs et des groupes d'activistes de la santé, le gouvernement mit en place une commission royale qui avait pour but d'enquêter sur les conditions de travail des mineurs de fond.

Les mineurs s'organisèrent et, sous le leadership des syndicats, prirent davantage conscience de l'environnement malsain dans lequel ils travaillaient. En 1970, les syndicats locaux des mineurs de Timmins et d'Elliot Lake firent une campagne commune pour faire arrêter l'usage de l'aluminium. Cette même année, Murray Finkelstein rapporte une polémique dans les médias au sujet de la pratique prophylactique de l'aluminium pour prévenir la silicose. Cette technique, répandue dans les mines ontariennes, impliquait la pulvérisation de la poudre en aluminium dans les vestiaires-séchoirs pour que, aspirée par les mineurs, elle empêche le développement du cancer du poumon provoqué par la poussière de silice inhalée durant les heures de travail.

Résultat : les compagnies acceptèrent de mettre fin à ces traitements. Le gouvernement de l'Ontario accepta aussi la demande du syndicat d'entreprendre des recherches sous la direction du ministère du Travail. Ces recherches conclurent que l'usage de l'aluminium n'avait aucune valeur thérapeutique et que rien ne prouvait l'efficacité de ce traitement préventif sur des sujets humains. Autre conclusion : l'État se devait de financer des recherches afin de mieux établir le lien entre les risques de cancers des poumons et le travail dans les mines d'or ainsi que le lien entre les mauvaises conditions de travail et d'autres maladies respiratoires⁸.

En ce qui concerne la silicose, les critères pour recevoir une indemnité étaient si stricts, qu'ils éliminaient pratiquement la plupart des mineurs qui mouraient suite à l'exposition d'une substance quelconque dans leur milieu de travail. Il est possible que des médecins de compagnies aient omis certaines informations dans le but d'éviter à leur employeur le paiement de réclamations coûteuses. En versant certaines indemnités, le W.C.B (Workers' Compensation Board) reconnaissait ainsi implicitement ses torts et s'exposait ainsi à l'obligation de verser des sommes énormes aux travailleurs et à leurs familles. En fait, jamais les médecins employés par l'industrie minière

⁸ Quelques exemples : une étude gouvernementale sur la santé en Ontario a montré que les mineurs travaillant dans les mines d'or de Timmins sont morts de certains cancers et que le taux était plus élevé que ce à quoi on s'attendait. Une autre étude (1955-1977) a montré l'augmentation du taux de mortalité due au cancer de l'estomac, au cancer de la trachée, à la bronchite, à la silicose. Dans une recherche financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Docteur Jan Muller a évalué le taux de mortalité dans les mines de Kirkland Lake et les environs de 1955 à 1977. Les résultats montraient que le cancer des poumons était 25 % plus élevé que la moyenne de l'Ontario, et celui de l'estomac, 21 % plus élevé. À Timmins, le taux de cancer était 48 % plus élevé que la moyenne provinciale.

n'admettront que le travail de fond augmentait le risque de maladies mortelles dont le cancer des poumons.

Mais l'élément véritablement déclencheur, pour le VOME, fut la publication du *Muller Report* qui porte sur la maladie des mineurs. Suite à une première rencontre du groupe, l'une des responsables se rendit à Toronto pour rencontrer des fonctionnaires du ministère du Travail. Le maire de Timmins de l'époque avait assuré le groupe de son appui. De même, un responsable syndical (U.S.W.A.) s'allia au groupe pour exiger, non pas la charité, mais la justice.

Devant l'inertie du gouvernement et malgré le peu de moyens financiers, VOME organise des manifestations, écrit des lettres, fait signer des pétitions. Pour avoir gain de cause, il fallait que les femmes, de concert avec les syndicats, organisent et multiplient les revendications. Le 20 janvier 1987, le W.C.B. décide enfin de vérifier l'information contenue dans la recherche de Muller. Le 11 février de la même année, la commission explique que seuls, les problèmes de santé pertinents à l'ouïe sont acceptés pour l'année 1947. Toutefois, grâce à la découverte d'autres documents prouvant le lien entre le cancer et le travail dans les mines, la commission décide d'élargir ses critères d'évaluation. Sous la pression de VOME et du syndicat, le W.C.B fut obligé de reconnaître, en janvier 1988, que de nombreux décès étaient reliés, effectivement, aux conditions de travail. Quelque 35 millions de dollars furent versés à 400 familles dont les chefs avaient travaillé dans les mines d'or avant 1945.

Le combat de VOME ne s'est pas arrêté à la reconnaissance des maladies industrielles dont étaient victimes les mineurs et l'obtention de compensations. Le groupe, avec l'appui des syndicats, a continué ses pressions afin que le gouvernement modifie les lois ainsi que les critères d'admissibilité pour l'obtention d'une indemnité. Le 25 janvier 1988, le W.C.B institutionnalise ces changements (la reconnaissance du lien entre le cancer et le travail des mineurs) dans l'Ontario Workers Act, January 25, 1988. Les pressions exercées par VOME ont aussi obligé le gouvernement à mettre sur pied le programme WHMIS (Workplace Hazardous Materials Information System) dont le but est d'informer les mineurs sur la dangerosité des substances et de l'environnement dans lequel ils travaillent.

Le cas de VOME est intéressant, car il montre qu'une revendication peut amener un problème sur la place publique et le faire considérer comme un problème social. Le combat, l'acharnement de ces femmes doit servir d'exemple à d'autres groupes sociaux. La mobilisation collective est un des moyens les plus efficaces de changer la société. Il faudrait cependant multiplier les recherches afin de mieux connaître l'influence des mouvements sociaux (luttés de gens à l'extérieur de ce milieu de travail) sur les entreprises.